

**VILLE DE CIRES-LÈS-MELLO**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE  
L'OISE

Arrondissement de Senlis

CANTON DE  
MONTATAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS**

**N° 2025-23**

**OBJET : GALETTE DES ÂINÉS 2026 : CHOIX DU PRESTATAIRE EN CHARGE DE  
L'ANIMATION MUSICALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix novembre à dix-neuf heures, le conseil d'administration du C.C.A.S, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, Président.

**Étaient présents :**

Alain GUÉRINET,  
**Président,**

Caroline MARTIN,  
**Vice-Présidente,**

Ingrid TUQUET, Josiane VANDRIESSCHE  
**Membres élus du conseil d'administration.**

Amandine CARON, Pascale CHILTE, Jean-Claude DAUTOIS, Marie-Josée MARTIN,  
François PETIT

**Membres nommés du conseil d'administration.**

**Étaient absents :** Fabien DELVALLET, Sandrine GRESSIER, Danielle KNEPPER

**Secrétaire de séance :** Caroline MARTIN

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents : 09

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 09

Nombre d'absents : 03

Madame MARTIN propose, pour l'animation musicale de la galette des rois, le 18 janvier 2026, la société « Productions Vincent Laissy » pour un coût de 600 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de la société « Productions Vincent Laissy » sise 97 rue du Mont-Cenis 75018 Paris, pour un coût de 600 €.
- **DECIDE** de prendre en charge, le cas échéant, le montant total des salaires nets ainsi que le montant des charges sociales auprès du Guichet Unique des Spectacles Occasionnels,
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

  
Alain GUERINET  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en sous-  
préfecture  
De l'affichage le  
Et de la publication

